

## PROCÈS-VERBAL

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 27 mars 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Johanne Hogue	Présidente d'assemblée et vice-présidente du comité exécutif, ayant les fonctions et pouvoirs de la présidence
M. Michael Averill	
M. Martin Barbeau	
M. Robert Bergeron	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Absences :

M. Robert-M. Dupont	Commissaire
M. Claude Beaulac	Commissaire

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP

### 1.0 Ouverture de la séance

La présidente d'assemblée, Mme Johanne Hogue, exerçant les fonctions et pouvoirs de la présidence, déclare la séance ouverte.

### 2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 05).

### 3.0 Adoption de l'ordre du jour

#### 679<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Bernard Bouclin :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour en y ajoutant le point 14.1 – *Lancement – Appel de candidatures au poste de commissaire de la circonscription no. 10*, et le point 16.1 – *Motions de remerciements*, et en y retirant les points 11.1 - *Liste d'admissibilité de la relève à la direction* et 13.1 - *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires et à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication*, lequel sera discuté à la prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019 et de son ajournement au mars 2019 (docs 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Gouvernance
  - 10.1 Point d'information
  - 10.2 Élections des officiers du conseil des commissaires
    - 10.2.1 Nomination au poste de présidence (doc. 10.2.1)
    - 10.2.2 Nomination au poste de vice-présidence (doc. 10.2.2)
    - 10.2.3 Élection vice-présidence au comité exécutif (doc. 10.2.3)
  - 10.3 Répartition de la clientèle 2019-2023 – secteur centre
    - 10.3.1 Aires de desserte (doc. 10.3.1)
    - 10.3.2 Maintien des élèves de 3<sup>e</sup> cycle à l'école Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet en 2019-2020 (doc.10.3.2)
    - 10.3.3 Aire de desserte de la nouvelle école primaire de Saint-Adolphe-d'Howard (doc.10.3.3)
  - 10.4 Prix des commissaires (doc. 10.4)
  - 10.5 Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides – Souper bénéfique – Autorisation de dépense – Adoption (doc. 10.5)
  - 10.6 Nomination des membres – Comité d'évaluation du directeur général (doc. 10.6)
- 11.0 Service des ressources humaines
  - 11.1 Liste d'admissibilité de la relève à la direction – Huis clos (docs remis séance tenante)
- 12.0 Service des ressources matérielles
  - 12.1 Plan d'investissements en immobilisations 2019-2020 – Approbation et mise en œuvre (docs 12.1)
  - 12.2 Entente contractuelle pour la construction de l'école alternative à Sainte-Adèle – Plan d'investissement (doc. 12.2)
  - 12.3 Cession d'un droit de passage révocable pour un sentier multidisciplinaire – Ville de Mont-Tremblant (doc. 12.3)
- 13.0 Service du secrétariat général et des communications
  - 13.1 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires et à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication – Adoption (doc. 13.1)
- 14.0 Présidence et rapport d'activités
  - 14.1 Lancement – Appel de candidatures – poste de commissaire circonscription no. 10
- 15.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information (doc. 15.0)
- 16.0 Affaires diverses
  - 16.1 Motions de remerciements
- 17.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019 et de son ajournement au 13 mars 2019

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019](#)

680<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Chrétien :

**DE DISPENSER** le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Document déposé :

- [Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 27 février 2019 au 13 mars 2019](#)

681<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Chrétien :

**DE DISPENSER** le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**D'APPROUVER** le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 27 février 2019 au 13 mars 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun point

## 6.0 Période de questions – public

### Q. : Mme Julie Paillé, de Sainte-Agathe-des-Monts, présidente du conseil d'établissement de l'école Fleur-des-Neiges

Mme Paillé informe les commissaires d'un avis transmis par le conseil d'établissement de l'école Fleur-des-Neiges, ce 27 mars 2019. Cet écrit précise la position du conseil d'établissement de l'école quant aux consultations publiques.

### Q. : Mme Sophie Bourgeois, de Sainte-Anne-des-Lacs

Mme Bourgeois se questionne quant à un possible déplacement du programme de Concentration Arts de l'école Fleur-des-Neiges.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'il n'y aura pas de déménagement de la Concentration Arts et que sa survie n'est actuellement pas menacée.

Mme Bourgeois demande si un déménagement demeure possible.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique que dans un contexte de frais exigés aux parents, tout est possible lors des réflexions annuelles, mais que cette année il n'y a pas de projet à cet effet.

### Q. : Mme Claudia Veilleux, de Lantier

Mme Veilleux aimerait connaître les opinions des commissaires sur les options suggérées lors des consultations publiques. Mme Veilleux mentionne qu'il y a un manque de transparence en l'absence de réponse.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne que les consultations se sont faites considérant le défi de respect de la capacité ministérielle. L'année dernière, il a été proposé de relocaliser les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année vers la Polyvalente des Monts, ce qui a été refusé. Cette année, il y a eu des préconsultations pour établir des critères permettant de développer des scénarios. Les préconsultations n'ont retenu l'intérêt que de très peu de gens. Des scénarios ont été développés par la suite.

Tous les commentaires reçus ont été étudiés en comités consultatifs et de travail, et une résolution sera prise en conséquence. Il sera probablement possible, par la suite, de connaître les raisons pour lesquelles certains éléments n'ont pas été retenus.

### Q. : Mme Mélissa Godon, de Val-des-Lacs

Mme Godon exprime qu'elle aurait aimé qu'une décision soit prise avant la période d'inscription de février, puisqu'en cas de relocalisation de son enfant, elle aurait pu envisager d'inscrire son enfant dans une école privée.

Mme Godon demande ce qui a été fait avec les propositions faites lors des consultations publiques.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, confirme que les propositions ont été étudiées en comité de travail et que le conseil des commissaires rendra sa décision par résolution.

Mme Godon demande si la construction d'une école dans le secteur centre a été considérée.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que l'ancienne présidente a déjà répondu à cette question en précisant que la construction envisagée est pour le secteur centre, en l'occurrence à Val-David.

### Q. : M. Alain Garnaud, de Lantier

M. Garnaud demande si les enfants avec un TDAH ou des troubles de langage seront touchés par une relocalisation et si, le cas échéant, il y aura un transport assuré.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que tous les services sont garantis pour la clientèle avec des difficultés d'apprentissage, et ce, peu importe dans quel lieu ils se trouvent.

**Q. : M. Claudia Juteau, de Lantier**

Mme Juteau demande si la possibilité de remodeler la Concentration Arts a été évaluée, puisque jusqu'à 45 élèves proviendraient d'autres secteurs que celui de Sainte-Agathe-des-Monts. Le fait de repenser la Concentration Arts pourrait permettre de conserver les élèves de Val-des-Lacs et de Lantier à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que l'un des préalables à la consultation publique était le maintien de la Concentration Arts et qu'aucune autre réponse ne peut être donnée pour le moment.

**Q. : M. Philippe Charbonneau, de Lantier**

M. Charbonneau expose qu'il serait contraire à la *Loi sur l'instruction publique* de prioriser les programmes de concentration au détriment des élèves de Val-des-Lacs et de Lantier.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne qu'il faut agir dans la mesure du possible, le tout en considérant la capacité ministérielle. Quant aux classes avec des besoins spécialisés, il est possible d'établir des pôles de services.

M. Charbonneau exprime que la CSL doit agir avec diligence et bonne foi et qu'elle s'exposera, le cas échéant, à un recours collectif si elle déracine les élèves de Val-des-Lacs et de Lantier au profit des concentrations.

La présidente d'assemblée, Mme Johanne Hogue, précise ne pas vouloir agir pour brimer des gens, qu'il y a des règles d'éthique à respecter et que le conseil des commissaires est imputable.

La présidente, Mme Johanne Hogue, mentionne que dans le respect du décorum il y aura une prolongation de 30 minutes à la période de questions.

**Q. : Mme Jessica Cloutier, de Lantier**

Mme Cloutier se demande pourquoi la Commission scolaire envisage de prendre une décision à long terme pour une problématique à court terme et demande si l'éventuel projet de construction d'une école à Val-David pourrait être une solution au problème de surplus de clientèle de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que le projet de construction d'une école à Val-David n'est pas une solution pour régler les problèmes de répartition de clientèle du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts.

**Q. : Mme Isabelle Ménard, de Sainte-Agathe-des-Monts**

Mme Ménard demande si l'ajout de classes modulaires a été considéré par le conseil des commissaires.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que toutes les options résultant des consultations publiques ont été analysées.

**Q. : M. Michel Desroches, de Val-des-Lacs**

M. Desroches demande pourquoi la Commission scolaire n'a pas considéré utiliser les locaux de l'école anglaise située dans la Ville de Sainte-Adèle à 15 km de Sainte-Agathe-des-Monts pour relocaliser une partie des élèves des écoles de Sainte-Agathe-des-Monts, ce qui aurait ainsi permis le maintien des élèves de Val-des-Lacs et de Lantier à l'intérieur de celle-ci.

**Q. : Mme Josée Labrie, de Val-Morin**

Mme Labrie exprime craindre que le programme de musique et d'art de l'école Fleur-des-Neiges soit menacé.

La présidente, Mme Johanne Hogue, mentionne que le programme de musique et d'art n'est pas menacé.

Mme Labrie demande si les classes pour les élèves HDAA seront touchées par la relocalisation éventuelle d'élève.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que les classes spécialisées ne seront pas touchées.

**Q. : Mme Sophie Paquin, de Lantier**

Mme Paquin indique avoir assisté à toutes les consultations et exprime qu'elle a le sentiment d'être flouée, ne pouvant pas constater si le dossier décisionnel est documenté, si tous ont été rencontrés dont notamment les enseignants et le conseil d'établissement.

Mme Paquin se questionne sur le sort des suggestions ayant été faites lors des consultations publiques et demande des clarifications quant aux craintes qu'elle exprime.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'une rencontre supplémentaire s'est tenue à Val-des-Lacs afin de répondre à certaines préoccupations des gens. Une telle rencontre pourrait également être tenue à Lantier. Ceci pourrait cependant dépendre de la décision du conseil des commissaires.

Faisant suite à la décision du conseil des commissaires, plus de détails pourront être fournis sur les mois de travail ayant mené à la décision.

Mme Paquin demande comment tout le travail d'étude des avis et scénarios peut être fait à l'intérieur d'un mois.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique que certains éléments ont fait l'objet d'une analyse préalable et qu'ils sont à la connaissance du conseil des commissaires.

**Q. : Mme Julie Lacombe, de Val-des-Lacs**

Mme Lacombe exprime que le bien-être des enfants est lié à ce qu'il n'y ait pas de déplacement d'élèves. En cas de déplacement, elle annonce vouloir faire la scolarisation à la maison de son enfant puisque le trajet actuel de sa résidence jusqu'à l'école Fleur-des-Neiges de Sainte-Agathe-des-Monts est déjà 55 minutes et qu'il serait encore plus long vers l'école Sacré-Cœur de Saint-Donat.

**Q. : Mme Kathy Désormeaux, de Val-des-Lacs**

Mme Kathy Désormeaux exprime que 55 enfants de Val-des-Lacs et de Lantier pourraient être déplacés et qu'il serait opportun pour le conseil des commissaires de ne pas être trop rigide et de bien considérer les arguments émis par toutes les personnes qui ne désirent pas de relocalisation d'élèves notamment, les directions d'école, les conseils d'établissement et les parents.

De plus, Mme Desormeaux invite le conseil des commissaires à considérer la pétition transmise par M. Desroches et à tenir compte du temps de transport qui serait augmenté.

Mme Desormeaux demande si la suspension d'une semaine de la décision peut être envisagée pour prendre en considération les plus récent avis transmis.

La présidente, Mme Johanne Hogue, exprime vouloir considérer l'ensemble des interventions et désire un temps d'arrêt.

Huis-clos

**682<sup>e</sup> RÉOLUTION :**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, de siéger à huis clos aux fins de discussions sur les questions posées.

Il est 20 h 02.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Levée du huis clos

**683<sup>e</sup> RÉOLUTION :**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Barbeau, de revenir en assemblée régulière.

Il est 20 h 31.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**684<sup>e</sup> RÉOLUTION :**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Chrétien, de reporter les points 10.3.1 « Aires de dessertes » et 10.3.2 « Maintien des élèves de 3<sup>e</sup> cycle à l'école Lionel-Groulx / Monseigneur-Bazinet en 2019-2020 » à une séance d'ajournement à être tenue le 3 avril 2019, 19 h, à la Polyvalente des Monts.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La présidente, Mme Johanne Hogue, annonce que la période de questions se poursuivra pour une dizaine de minutes considérant qu'il n'y aura pas de période de questions supplémentaire lors de l'ajournement du 3 avril 2019.

**Période de questions public (suite)**

**Q. : Mme Claudia Juteau, de Lantier**

Mme Juteau demande ce qui sera fait pendant la suspension. Celle-ci exprime vouloir plus d'informations quant aux interrogations exprimées par les gens, bien qu'elle comprend que le conseil des commissaires est souverain, des informations plus claires seraient appréciées.

**Q. : M. Denis Chalifoux, maire de Sainte-Agathe-des-Monts**

M. Chalifoux demande pourquoi l'option de relocaliser les classes régionales ne serait pas considérée afin de pouvoir maintenir les élèves de Val-des-Lacs et de Lantier à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Q. : M. Philippe Charbonneau de Lantier**

M. Charbonneau indique avoir obtenu deux opinions légales et qu'il tiendra la Commission scolaire responsable du préjudice pouvant résulter d'un déplacement d'élèves, la Commission scolaire s'exposant à une injonction et à un recours collectif.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que les classes spécialisées et régionales sont incontournables.

La présidente, Mme Johanne Hogue, indique qu'il y aura une pause de cinq minutes, la période de questions étant terminée.

**Pause**

**Il est 20 h 42**

## 7.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

## 8.0 Comité de parents

Le commissaire et président du comité de parents, M. Martin Chrétien, fait un retour sur la rencontre dudit comité s'étant tenue le 11 mars dernier.

Le programme en sexualité a été présenté par Mme Gabrielle Moncion. La présentation a été appréciée et de bonnes lectures ont été suggérées.

Il y a eu un suivi sur un sondage du comité de parents sur les amendements suggérés par le projet de loi 12 visant les frais exigés aux parents.

Quant aux calendriers scolaires pour l'année 2020-2021, des retours sont attendus par tous les conseils d'établissement, le travail de consultation se poursuit.

Un retour a également été fait sur les projets éducatifs.

## 9.0 Comité ÉHDAA

Aucun sujet

## 10.0 GOUVERNANCE

### 10.1 Point d'information

La commissaire de la circonscription n°10, Mme Johanne Hogue, annonce sa démission à titre de commissaire et remet également un écrit à cet effet.

### 10.2 Élections des officiers du conseil des commissaires

#### 10.2.1 Nomination au poste de présidence

#### 685<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**CONSIDÉRANT** la démission de la présidente, effective en date du 28 février 2019;

**CONSIDÉRANT** l'article 199 et l'article 21.3, alinéa 2, de la *Loi sur les élections scolaires*, il est de mise que le /la candidat(e) émanant du conseil des commissaires ait démissionné de son poste de commissaire de circonscription, afin qu'il (qu'elle) puisse être éligible à la présidence de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la démission de la commissaire, Mme Johanne Hogue;

**CONSIDÉRANT** l'avis reçu du comité de parents de la CSL;

**CONSIDÉRANT** que la commissaire, Mme Johanne Hogue, est la candidate émanant du conseil des commissaires ayant manifesté de l'intérêt envers la présidence de la CSL;



**CONSIDÉRANT** qu'il est de mise de nommer la candidate au poste de présidence pour le 27 mars 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire, M. Michael Averill :

**DE NOMMER** Mme Johanne Hogue à la présidence de la CSL à partir du 27 mars 2019, et ce, jusqu'à la fin du mandat actuellement en cours;

La commissaire, Mme Johanne Hogue, accepte le poste et est déclarée élue à la présidence du conseil des commissaires de la CSL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La présidente, Mme Johanne Hogue, indique avoir pris la mesure des enjeux et des responsabilités et qu'elle compte agir dans le respect des rôles et responsabilités de chacun, et ce, fidèlement et impartialement.

Le conseil des commissaires a un rôle de décision et Mme Hogue désire la collaboration de tous à titre de porte-parole du conseil, le cœur des décisions devant toujours viser la réussite scolaire des élèves.

#### 10.2.2 Nomination au poste de vice-présidence

##### 686<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**CONSIDÉRANT** la démission de la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, à l'occasion de la séance du 27 février 2019;

**CONSIDÉRANT** l'article 157 de la *Loi sur l'instruction publique*, tel que décrit ci-dessous :

*Une vacance au poste de vice-président est comblée dans les 30 jours.*

**CONSIDÉRANT** l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* reproduit ci-dessous :

*En cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les fonctions et pouvoirs. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un autre commissaire désigné à cette fin par le conseil des commissaires exerce les fonctions et pouvoirs du président;*

**CONSIDÉRANT** que le commissaire, M. Michael Averill, est le candidat émanant du conseil des commissaires ayant manifesté de l'intérêt envers la vice-présidence de la Commission scolaire des Laurentides, ci-après la CSL;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de mise de nommer le candidat au poste de vice-présidence pour le 27 mars 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire, M. Robert Bergeron :

**DE NOMMER** le commissaire, M. Michael Averill, à la vice-présidence de la CSL, à compter du 27 mars 2019, et ce, jusqu'à la fin du mandat actuellement en cours;

Le commissaire, M. Michael Averill, accepte le poste et est déclaré élu à la vice-présidence du conseil des commissaires de la CSL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.2.3 Élection à la vice-présidence au comité exécutif

#### 687<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 158 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité exécutif nomme parmi ses membres le vice-président de ce comité;

**ATTENDU** la procédure d'élection du vice-président d'assemblée du comité exécutif, prévoyant que la présidente d'assemblée appelle et reçoit les candidatures à ce poste;

**ATTENDU** la nomination des membres du comité exécutif en vertu de la 415<sup>e</sup> résolution de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 14 février 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du comité exécutif sont les mêmes que les membres du conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** la présente nomination fera également l'objet d'un entérinement lors de la prochaine séance du comité exécutif;

#### APPEL DE CANDIDATURES

La présidente d'assemblée appelle les candidatures au poste de vice-présidence du comité exécutif.

#### NOMINATION

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Luc Drapeau :

**DE NOMMER** le commissaire, M. Bernard Bouclin, au poste de vice-président du comité exécutif à compter de l'adoption de la présente résolution le tout sujet à un entérinement lors du prochain comité exécutif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.3 Répartition de la clientèle 2019-2023 – secteur centre

#### 10.3.1 Aires de desserte

Ce point est ajourné à la séance du 3 avril 2019.

#### 10.3.2 Maintien des élèves de 3<sup>e</sup> cycle à l'école Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet en 2019-2020

Ce point est ajourné à la séance du 3 avril 2019.

#### 10.3.3 Aire de desserte de la nouvelle école primaire de Saint-Adolphe-d'Howard

#### 688<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** l'entente de principe - Ouverture d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard (621<sup>e</sup> résolution);

**ATTENDU** la volonté de la Commission scolaire des Laurentides (CSL) de trouver des solutions afin de pallier le surplus de clientèle dans le secteur centre de la CSL;

**CONSIDÉRANT** les contraintes du service du transport scolaire de la CSL;

**CONSIDÉRANT** la capacité d'accueil de la bâtisse qui accueillera la nouvelle école de Saint-Adolphe-d'Howard;

**CONSIDÉRANT** que la clientèle primaire de niveau 3<sup>e</sup> cycle de l'aire de desserte de la nouvelle école primaire de Saint-Adolphe-d'Howard sera rattachée à l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale et la direction des services des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

**DE DÉFINIR** l'aire de desserte de la future école située à Saint-Adolphe-d'Howard, conformément à la présentation proposée, tel qu'elle figure en annexe des présentes sous la cote **CC-688-19**.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 10.4 Prix des commissaires

Chaque année, le conseil des commissaires octroie un montant pour le prix des commissaires à tous les établissements.

Il est proposé d'allouer les mêmes sommes en 2018-2019 que celles accordées l'an dernier pour les prix des commissaires. Le montant total de 9 200,00 \$ est prévu au budget du conseil des commissaires.

#### 689<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Commission scolaire des Laurentides à la réussite de ses élèves;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Bernard Bouclin :

**D'ATTRIBUER** à chaque école et centre de la Commission scolaire des Laurentides dont les noms sont ci-après énoncés, les sommes qui y sont énumérées à titre de prix des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019 à être décerné par chaque école et centre à des élèves méritants et remis par un commissaire :

#### ▪ ÉCOLES SECONDAIRES

- 001	École secondaire Curé-Mercure	1000 \$
- 002	École secondaire Augustin-Norbert-Morin	1 000 \$
- 028	Polyvalente des Monts	1 000 \$
- 031	Accueil Vert-Pré	500 \$
- 034	Sacré-Cœur	500 \$

**Total : 4 000 \$**

#### ▪ ÉCOLES PRIMAIRES **200 \$ CHACUNE**

- 003 Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet
- 004 Notre-Dame-de-Lourdes/Sainte-Bernadette
- 005 Fleur-des-Neiges
- 009 Notre-Dame-de-la-Sagesse
- 011 Pavillons Fleur-Soleil et La Ribambelle du Campus primaire Mont-Tremblant
- 012 L'Arc-en-Ciel
- 013 Le Carrefour
- 014 Pavillons Trois-Saisons/Tournesol du Campus primaire Mont-Tremblant
- 016 L'Odyssée
- 019 Saint-Joseph

- 020 Le Tremplin
- 021 École primaire de Saint-Sauveur – De la Vallée
- 022 La Releve
- 024 Saint-Jean-Baptiste/Sainte-Marie
- 025 Chante-au-Vent
- 026 École primaire de Saint-Sauveur – Marie-Rose
- 027 Monseigneur-Ovide-Charlebois/Monseigneur-Lionel-Scheffer

**Total : 3 400 \$**

▪ **LES CENTRES 300 \$ CHACUN**

- 051 CFGA Des Cimes (Mont-Tremblant)
- 052 CFGA Des Cimes (Sainte-Adèle)
- 056 École Hôtelière des Laurentides
- 058 CFGA Des Cimes (Sainte-Agathe)
- 071 CFP pavillon L'Horizon
- 078 CFP pavillon Des Sommets

**Total : 1 800 \$**

**Grand Total : 9 200 \$**

**Avec les modalités suivantes :**

- Que les membres des conseils d'établissement soient informés desdites sommes;
- Que les directions d'établissements proposent une répartition, et que les conseils d'établissement disposent desdites sommes;
- Qu'il y ait une reddition de comptes auprès du conseil des commissaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10.5 Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides – Souper bénéfice – Autorisation de dépense**

Annuellement a lieu un souper-bénéfice au profit de la Fondation pour la réussite des élèves de la CSL. Cet événement aura lieu le 25 avril 2019 à l'École Hôtelière des Laurentides et rassemblera environ 120 personnes qui ont généreusement contribué.

Afin de payer les sommes dues à l'École Hôtelière, les commissaires doivent autoriser le directeur du service des ressources financières à prélever celles-ci à même le budget attribué au fonctionnement du conseil des commissaires.

Les commissaires sont donc appelés à adopter une résolution à cet effet.

**690<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU QUE** la constitution en corporation sans but lucratif de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides (ci-après désignée « la Fondation ») a pour mission de soutenir et contribuer financièrement à la mission éducative de la Commission scolaire des Laurentides au profit de ses élèves, et ce, dans un but strictement non lucratif et que, pour ce faire, la Fondation organise des activités de financement et de cueillette de fonds;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre des activités de financement que tient la Fondation, elle a organisé un souper-bénéfice à l'École Hôtelière des Laurentides le 25 avril 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Robert Bergeron :

**D'ALLOUER** au remboursement du coût des produits nécessaires pour la confection du repas du souper-bénéfice organisé le 25 avril 2019 au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides le montant correspondant, à même le budget de fonctionnement du conseil des commissaires;

**DE DONNER** instruction à la direction du service des ressources financières d'acquitter le paiement de ce coût, sur présentation d'une facture émise par l'École Hôtelière des Laurentides, à même le budget attribué à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 10.6 Nomination des membres – Comité d'évaluation du directeur général

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et le comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* prévoit la mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation qui permet de préciser les niveaux de rendement en fonction d'attentes signifiées du directeur général.

##### 691<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU QUE** le directeur général d'une commission scolaire est nommé par résolution du conseil des commissaires et que c'est à ce dernier qu'il rend compte de sa gestion;

**ATTENDU QUE** le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et le comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* prévoit la mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation qui permet de préciser le niveau de rendement en fonction d'attentes qui lui sont signifiées;

**ATTENDU** la 402<sup>e</sup> résolution adoptée à la séance extraordinaire du 8 février 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires a nommé par la 609<sup>e</sup> résolution en date du 14 novembre 2018, les membres du comité d'évaluation du directeur général;

**ATTENDU** les vacances aux postes de commissaires au comité;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Barbeau :

**D'AMENDER** la 609<sup>e</sup> résolution du 14 novembre 2018 afin de déterminer la composition du comité d'évaluation de la direction générale, et de nommer les commissaires M. Bernard Bouclin, M. Martin Chrétien et M. Luc Drapeau, ainsi que la présidence et la vice-présidence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 11.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

#### 11.1 Liste d'admissibilité de la relève à la direction – Huis clos

*(Point retiré de l'ordre du jour puisque discuté au comité exécutif précédent le conseil des commissaires)*

## 12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

### 12.1 Plan d'investissements en immobilisations 2019-2020 – Approbation et mise en œuvre

#### 692<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après désigné MÉES, alloue à chaque commission scolaire un montant destiné à des travaux de réparation ou de réfection des immeubles, ou encore à des projets de transformation sous la forme de l'allocation *Réfection et transformation des bâtiments (RTB)*, ainsi qu'un montant visant à financer des travaux dans le cadre des mesures de *Maintien des bâtiments et de résorption de déficit de maintien*;

**ATTENDU QUE** l'allocation *Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* est accompagnée de la liste des travaux autorisés par le MÉES pour être soumise à titre d'information au conseil des commissaires, puis soumise aux autorités compétentes pour l'adjudication des contrats s'y rapportant, et que sur confirmation de la liste des projets approuvés, le directeur général adjoint ou le directeur adjoint du service des ressources matérielles pourront autoriser la mise en œuvre du processus de sollicitation de soumissions applicable selon le montant de la dépense que comporteront les contrats à conclure, et ce, dans le respect du règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la CSL en vigueur et des règles contractuelles édictées aux politiques, règlements et lois applicables;

**ATTENDU QU'**un Comité ad hoc est formé sous l'autorité de la direction adjointe du service des ressources matérielles et est chargé d'identifier les priorités du plan d'investissements dans le cadre des sommes mises à la disposition de la Commission scolaire par le biais de l'allocation *RTB*, puis de soumettre ses recommandations en consultation au Comité consultatif de gestion, ci-après désigné CCG, composé des directions d'établissements et de services, sous la présidence de la direction générale de la CSL, aux fins de répartir les sommes qui seront confirmées et de définir les projets qu'il sera possible de réaliser;

**ATTENDU** l'analyse réalisée par ledit Comité ad hoc du plan d'investissements en immobilisations 2019-2020, les recommandations de ce comité et les avis exprimés dans le cadre de la consultation menée le 12 mars 2019 au CCG;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction adjointe du service des ressources matérielles et de la direction générale adjointe;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt de la CSL de pouvoir mettre en œuvre la procédure d'adjudication des contrats se rapportant à l'allocation *RTB* dès réception de la confirmation ministérielle des règles budgétaires 2019-2020 et de la *Mesure des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* dès réception de l'autorisation ministérielle, et ce, en vue de permettre la réalisation des travaux visés à l'été 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Chrétien :

**D'APPROUVER** le plan d'investissements en immobilisations tel qu'il apparaît au document annexé à la présente résolution sous la cote **CC692-19**, pour en faire partie intégrante;

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint et le directeur adjoint du service des ressources matérielles à mettre en œuvre et à entreprendre l'ensemble des démarches et procédures nécessaires pour la réalisation des projets (notamment procédure d'adjudication des contrats, demande de permis) figurant audit plan pour l'année scolaire 2019-2020, dans le respect des ressources budgétaires accordées à la Commission scolaire par voie des allocations *Réfection et transformation des bâtiments (RTB)*, *Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien*.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, constate que les investissements au ministère ne sont pas suffisants pour entretenir les bâtiments et propose de faire une demande au ministère en ce sens.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd a demandé un portrait des améliorations à faire. Un projet sera déposé, décrivant les carences d'investissement.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, ajoute qu'un ordre chronologique des projets serait apprécié, ce que le directeur général, M. Bernard Dufourd, confirme.

**693<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Bernard Bouclin, qu'un rapport des projets d'améliorations soit déposé au prochain conseil des commissaires, afin de pouvoir faire les représentations afférentes sur l'insuffisance du financement auprès du ministère.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12.2 Entente contractuelle pour la construction de l'école alternative à Sainte-Adèle – Plan d'investissement**

**694<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU** les représentations faites par la Ville de Sainte-Adèle quant à l'ouverture d'une école alternative sur son territoire et son engagement à louer, à la Commission scolaire des Laurentides, un bâtiment lui appartenant, sous forme d'un bail emphytéotique;

**ATTENDU** la volonté de la Commission scolaire des Laurentides de procéder à l'ouverture d'une école alternative en 2019-2020 conformément à la 620<sup>e</sup> résolution adoptée le mercredi 12 décembre 2018 lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Laurentides doit procéder à des travaux d'aménagements fonctionnels et de mise aux normes du bâtiment pour l'ouverture d'une école alternative;

**ATTENDU QU'**une entente de principe doit être signée avec la Ville de Sainte-Adèle au moment d'octroyer un contrat d'aménagements fonctionnels et de mise aux normes du bâtiment;

**ATTENDU QUE** selon le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur et la Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction, le conseil des commissaires est l'autorité compétente en matière d'appel d'offres public pouvant dépasser les 250 000 \$;

**ATTENDU** le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le Règlement sur les travaux de construction des organismes publics, chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme aux termes du processus d'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** faisant suite à un appel d'offres public, l'adjudication du contrat devra se faire, le cas échéant, lors d'une étape subséquente par le conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** les délais requis pour le processus d'appel d'offres ainsi que ceux pour la réalisation des travaux projetés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Barbeau :

**D'AUTORISER** la mise en œuvre du processus d'appel d'offres dans le but d'adjuger un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagements fonctionnels et de mise aux normes du bâtiment pour l'ouverture d'une école alternative à Sainte-Adèle, sous réserve des clauses de l'appel d'offres permettant à la CSL de sortir de celui-ci en annulant ledit processus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12.3 Cession d'un droit de passage révoable pour un sentier multidisciplinaire – Ville de Mont-Tremblant**

**695<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU** le projet d'aménagement d'un sentier multidisciplinaire par la Ville de Mont-Tremblant;

**ATTENDU** les dimensions des surfaces requises pour l'aménagement dudit projet selon lequel la Ville de Mont-Tremblant demande de se voir concéder un droit de passage révoable le long de la propriété de la Commission scolaire des Laurentides, ci-après la CSL;

**ATTENDU QUE** ce droit de passage pour un sentier multidisciplinaire vise une partie du lot 3 278 142-P3, cadastre du Québec, du côté ouest du terrain de football de l'école secondaire Curé-Mercure, propriété de la CSL;

**CONSIDÉRANT** que le droit de passage qui sera concédé au terme de la présente résolution sera pour une période n'excédant pas une (1) année, se terminant le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il se renouvelle par tacite reconduction pour une durée d'une (1) année et par la suite d'année en année, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par lettre, de son intention de ne pas le renouveler, et cela au moins soixante (60) jours avant la date prévue de la fin du droit de passage;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de la cession d'un droit de passage révoable comprendra des modalités détaillées;

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier multidisciplinaire sera utilisé en priorité, par les utilisateurs provenant de la CSL durant les heures régulières de classe;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement et l'entretien du sentier multidisciplinaire sont entièrement assumés par la Ville de Mont-Tremblant et aucunement par la CSL;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant assumera l'entière responsabilité dudit sentier et tiendra, le cas échéant, la CSL indemne de toute réclamation en lien direct ou indirect avec celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant assurera la couverture d'assurance de la CSL, tel qu'il appert de l'entente de cession du droit de passage révoable;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Barbeau :

**DE MANDATER** la direction générale pour la signature de tous les documents afférents à la cession du droit de passage révoable précité;

**DE CÉDER** un droit de passage révoable à la Ville de Mont-Tremblant conditionnellement à l'aménagement dudit sentier multidisciplinaire et à la signature d'une entente de cession conforme à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**

Le point 13.1 « Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires et à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication » sera remis à la séance du 24 avril 2019.



## 14.0 PRÉSIDENCE ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne que l'appel de candidatures pour le poste de commissaire de la circonscription n°2 se terminera le 3 avril prochain.

Quant à l'appel de candidatures pour le poste de commissaire de la circonscription n°10, le processus sera lancé conformément à l'approche antérieure utilisée.

La présidente, Mme Johanne Hogue, fait état de certains enjeux exposés à la Fédération québécoise des commissions scolaires du Québec, dont notamment le projet de loi 12, le questionnement sur la gouvernance des commissions scolaires, l'augmentation du temps de récréation, le dernier budget provincial ainsi que les maternelles 4 ans. Mme Hogue invite les commissaires à s'adresser à elle si plus de détails sont requis.

## 15.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, et le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, font état du travail effectué en lien avec le dépôt du rapport de la direction générale.

## 16.0 AFFAIRES DIVERSES

### 16.1 Motion de remerciements

La présidente, Mme Johanne Hogue, présente les motions de remerciements.

#### 696<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** la démission de madame Lyne Deschamps, présidente, le 27 février 2019;

**ATTENDU** que le rayonnement de la Commission scolaire des Laurentides (ci-après « CSL ») est en bonne partie attribuable à l'engagement de son conseil des commissaires et de son personnel, ainsi qu'aux services offerts contribuant à la réussite des élèves;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires tient particulièrement à souligner l'apport de Mme Lyne Deschamps aux services offerts par la CSL;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires tient à souligner le dévouement et le professionnalisme de Mme Deschamps;

Le conseil des commissaires propose :

**D'ADRESSER** une motion de remerciements à Mme Lyne Deschamps, pour sa contribution à l'essor de la CSL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 16.2 Motion de remerciements

#### 697<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** la démission de madame Sylvie Laganière, vice-présidente du conseil des commissaires, le 27 février 2019;

**ATTENDU** que le rayonnement de la Commission scolaire des Laurentides (ci-après « CSL ») est en bonne partie attribuable à l'engagement de son conseil des commissaires et de son personnel, ainsi qu'aux services offerts contribuant à la réussite des élèves;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires tient particulièrement à souligner l'apport de Mme Sylvie Laganière aux services offerts par la CSL;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires tient à souligner l'engagement et la rigueur de Mme Laganière;

Le conseil des commissaires propose :

**D'ADRESSER** une motion de remerciements à Mme Sylvie Laganière, pour sa contribution à l'essor de la CSL durant les six dernières années.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 16.3 Motion de remerciements

#### 698<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** la démission de madame Louise Bertrand, commissaire représentante du comité de parents et présidente du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), le 1<sup>er</sup> mars 2019;

**ATTENDU** que le rayonnement de la Commission scolaire des Laurentides (ci-après « CSL ») est en bonne partie attribuable à l'engagement de son conseil des commissaires et de son personnel, ainsi qu'aux services offerts contribuant à la réussite des élèves;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires tient particulièrement à souligner l'apport de Mme Louise Bertrand aux services offerts par la CSL, notamment aux élèves HDAA;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires tient à souligner l'engagement et l'implication remarquables pour les élèves HDAA de madame Bertrand;

Le conseil des commissaires propose :

**D'ADRESSER** une motion de remerciements à Mme Louise Bertrand, pour sa contribution à l'essor de la CSL et à titre de commissaire durant les cinq dernières années.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 17.0 Ajournement

#### 699<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Michael Averill, d'ajourner la séance au 3 avril 2019, 19 h, afin de traiter des points **10.3.1** – Aires de desserte et **10.3.2** – Maintien des élèves de 3<sup>e</sup> cycle à l'école Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet en 2019-2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Incidence : Il est 21 h 39).